

Modifications à l'homologation des pesticides contenant du quizalofop-p-éthyl



Tous les pesticides utilisés au Canada doivent être homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les pesticides sont réévalués pour vérifier qu'ils respectent toujours les exigences en matière de santé et d'environnement. Les réévaluations peuvent entraîner la révocation d'un produit ou d'utilisations d'un produit. Santé Canada peut aussi demander des modifications à l'étiquette d'un produit, y compris aux mesures d'atténuation des risques, aux sites d'utilisation et aux méthodes d'application.

Le quizalofop-p-éthyl est un herbicide utilisé en traitement de postlevée contre les graminées indésirables dans plusieurs cultures. Les éléments clés de la décision de réévaluation concernant le principe actif **quizalofop-p-éthyl**, publiée le 23 février 2024, sont résumés ci-dessous.

Modifications aux étiquettes des produits contenant du quizalofop-p-éthyl, à partir du 23 février 2026

Mesures d'atténuation des risques

- Mise à jour des délais de sécurité (DS)
- Ajout de délais d'attente avant la récolte (DAAR)
- Mise à jour de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis
- Volume de pulvérisation minimal de 55 L/ha
- Mise à jour des zones tampons
- Mises en garde concernant les effluents, les habitats aquatiques et les espèces non ciblées
- Recommandation de l'aménagement d'une bande de végétation filtrante pour réduire le risque de contamination par le ruissellement
- Betterave à sucre :
 - ✓ Intervalle minimal de 14 jours entre les traitements
 - ✓ Ajout d'une sous-section « Betteraves à sucre » **ou**
Ajout de l'énoncé : « En vue de la vente pour utilisation sur les betteraves à sucre au Canada », dans la rubrique « Mode d'emploi »
- Application aérienne interdite pour certains produits

Lisez et suivez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon de l'utiliser.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez l'[outil de recherche d'étiquette](#) en ligne de Santé Canada ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

Les utilisateurs doivent respecter les instructions
des étiquettes mises à jour.

L'utilisation d'un pesticide de manière non conforme
au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction
à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Pour plus d'information

Décision de réévaluation [RVD2024-03](#), Quizalofop-p-éthyl et préparations commerciales connexes. *L'étiquette approuvée par Santé Canada constitue le document officiel pour l'application de la loi. En cas de disparité avec le contenu de la présente fiche d'information, les renseignements sur l'étiquette prévalent.*

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Visitez canada.ca/conformite-pesticide